

# Aux comparutions immédiates, les regrets et les dénégations des émeutiers : « A la base, j'étais juste sorti chercher des bières »

De la région parisienne à Marseille, en passant par Strasbourg et Lyon, défilent dans les tribunaux les personnes interpellées à l'occasion des émeutes. Des profils variés, rarement aguerris, qui ont parfois simplement profité de l'occasion pour voler des vêtements ou de la nourriture.

Par [Minh Dréan](#), [Luc Leroux](#) (Marseille, correspondant), [Richard Schittly](#) (Lyon, correspondant), [Henri Seckel](#), [Lucie Soullier](#) et [Stéphanie Wenger](#) (Strasbourg, correspondance)

Publié aujourd'hui à 10h05, modifié à 12h51



Devant le nouveau palais de justice de Lyon, le 3 juillet 2023. BRUNO AMSELLEM/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

*« J'ai vu tout le monde qui prenait des trucs, j'ai pris des trucs. » « Je me suis laissé emporter par la foule, par l'euphorie. » « Je n'aurais pas dû rentrer dans ce magasin. »* De Bobigny à Marseille en passant par Créteil, Strasbourg ou Lyon – mais pas Paris, où la grève des greffiers a contraint au renvoi des dossiers –, les comparutions immédiates qui se tenaient lundi 3 juillet, consacrées aux émeutes et aux pillages des jours précédents, ont été un défilé

d'opportunistes. Dans les box, on n'a pas tant vu les casseurs, ces « premières lignes » violentes et agiles, que les glaneurs, les grappilleurs, ceux qui assurent s'être contentés de passer un bras à travers les vitrines déjà brisées, ou de ramasser ce que les voleurs ont laissé tomber dans leur fuite.

A Marseille, deux jeans valent ainsi à Jérôme, 27 ans, en passe de reprendre l'entreprise de son père, de comparaître aux côtés de Merouane et Kamel, deux Algériens sans papiers qui travaillent au noir sur les marchés. Les trois sont jugés pour recel de vêtements dérobés lors du pillage du magasin Hugo Boss. Jérôme fait son mea culpa pour cette « *curiosité mal placée* » qui l'a poussé à « *aller regarder le brouhaha* ». « *Ils ont fait tomber deux jeans, je les ai ramassés. Je m'en mordrai les doigts toute ma vie. La prison, c'est pas ma place* », se lamente-t-il après les réquisitions de douze mois dont huit mois avec sursis. Il joint les mains, pleure lorsque tombe le jugement : un an de prison mais avec sursis pour lui et ses deux voisins de box.

Quasiment aucune fille parmi les prévenus. Beaucoup de casiers judiciaires vierges. Beaucoup de jeunes majeurs, souvent hébergés par les parents. Des boulangers, un employé de fast-food, un intérimaire dans le BTP, un chauffeur de VTC, un musicien, des chômeurs ; le fils d'un conseiller d'ambassade africaine en rupture familiale, des étrangers en séjour irrégulier. Parfois, un lycéen ou un jeune étudiant bien inséré, mais, la plupart du temps, la misère, qui a voulu améliorer l'ordinaire, voire la grande misère, celle qui désarçonne : à Marseille, Michel a été arrêté à la sortie d'un supermarché du 3<sup>e</sup> arrondissement, les bras chargés de victuailles : « *J'ai pris des pêches et des abricots car j'ai pas mangé de fruits depuis un an.* » Toujours à Marseille, un sans-domicile-fixe a été arrêté avec 246 tablettes de chocolat, rue de la République.

## « Je ne sais pas ce qui m'a pris »

A Strasbourg, Yannis, 19 ans, sans emploi malgré un CAP agriculture, a été cueilli alors qu'il s'introduisait dans le magasin Lacoste à 4 heures du matin. Il n'allait pas voler, assure-t-il, mais se mettre à l'abri. Son père violent l'a mis dehors à sa majorité, il refuse d'être logé par sa mère au RSA, il dort habituellement sous un pont, son matelas était trempé. Le président, incrédule : « *Après une journée où la ville a connu des pillages, vous vous dites que c'est une bonne idée d'aller dormir dans un magasin qui a été saccagé ?* » Le garçon hausse les épaules : « *C'était comme faire de l'urbex [exploration urbaine dans des lieux à l'abandon]... De toute façon, y avait rien à voler, rien n'était à ma taille, et puis il n'y avait plus que des joggings de fille. Je ne vais pas mettre un jogging de fille.* » Le tribunal abandonnera la qualification de vol, il sera condamné à quatre mois avec sursis pour outrage et rébellion envers des policiers.

A Créteil, Mohamed, 35 ans, aide-boucher sans papiers arrivé d'Algérie en 2017, casier vierge, raconte sa soirée. « *A la base j'étais juste sorti chercher des bières.* » En rentrant, il a vu un camion aux vitres cassées, et, à côté, par terre, un tee-shirt enflammé. « *Tellement que j'étais en état d'ivresse, j'ai mis le tee-shirt dans le camion.* » Le feu a pris très rapidement. « *Mais pourquoi avez-vous fait ça ?* », insiste le président. « *Je sais pas ce qui m'a pris, j'étais pas sorti pour faire la merde.* » Il répète ses « *excuses à tout le monde* ». Six mois de prison ferme.



La devanture d'un magasin protégée par des panneaux de bois après les pillages des nuits précédentes, à Lyon, le 3 juillet 2023. BRUNO AMSELLEM / DIVERGENCE POUR / BRUNO AMSELLEM / DIVERGENCE POUR

Le ministre de la justice, Eric Dupond-Moretti, avait réclamé, [dans une circulaire diffusée vendredi 30 juin](#), une réponse judiciaire « *rapide, ferme et systématique* » aux émeutes. Dans ce contexte exceptionnel, à Marseille, la procureure a appelé le tribunal à « *stopper l'engrenage* ». En écho, la présidente elle-même n'a pas caché son intention d'envoyer un message : « *En cas de culpabilité, les sanctions seront individualisées, mais en tenant compte de la dimension d'exemplarité.* »

Les prévenus qui réclamaient un délai de quelques semaines pour préparer leur défense ont très souvent été placés en détention provisoire, et les juges n'ont pas hésité à distribuer des peines de prison ferme avec mandat de dépôt – détention immédiate –, notamment aux auteurs d'attaques contre les forces de l'ordre.

## Tensions dans les salles d'audience

A Strasbourg, pour avoir lancé une grenade lacrymogène vers les policiers, Adrien, 18 ans, a pris un an, dont quatre mois ferme. A Créteil, Aboudramane, 19 ans, deuxième année de BTS électricité et casier vierge, a répété que, contrairement à ce qu'on lui reprochait, il n'avait pas tiré au mortier d'artifice sur un policier, ni même participé aux émeutes. Les messages Snapchat dans son téléphone donnant rendez-vous « *au Aldi à 1 heure du matin* », ou partageant des vidéos des violences ? Il fait simplement partie « *du groupe de la ville* » sur le réseau social, assure-t-il. Quinze mois ferme avec détention immédiate. Ce sera dix-huit pour Jordan, 28 ans, interpellé près de Lyon, pour avoir envoyé des fusées pyrotechniques sur les gendarmes qui venaient de le verbaliser pour tapage.

*« Les gens veulent qu'on arrête de mettre la France à feu et à sang ! », a dit la procureure à Lyon. Un avocat de la défense a répliqué, s'adressant aux juges, que leurs décisions n'avaient « pas vocation à répondre à un contexte politique », tandis que, à Strasbourg, la défense enjoignait au tribunal de ne pas agir comme « l'otage de l'opinion publique qui attend une réponse ». A Marseille, le tribunal a été prié de « ne pas oublier l'âge » des prévenus, ni leur « immaturité ».*

Une certaine tension s'est parfois invitée dans des salles d'audience pleines de proches venus au soutien. A Bobigny, le président du tribunal a menacé de prononcer le huis clos après les applaudissements du public qui avaient salué la remise en liberté, pour un vice de procédure, de trois jeunes hommes accusés d'avoir volé de l'alcool et de l'argent dans un magasin d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).



Une devanture de magasin protégée par des panneaux de bois après les pillages des nuits précédentes, à Lyon, le 3 juillet 2023. BRUNO AMSELLEM/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

A Marseille, l'avocat de la Métropole Aix-Marseille-Provence a suscité la colère en évoquant la facture de nettoyage des rues, 250 000 euros : « *Il va falloir indemniser cela avec l'argent public.* » Un spectateur a hurlé : « *Vous êtes des putains d'assassins !* » La salle a dû être évacuée par les policiers appelés en renfort, dans un brouhaha indescriptible. Un peu plus tôt, une femme s'était levée dans le public en plein réquisitoire. « *Il y a un enfant qui est mort, il faut contextualiser !* », avait-elle lancé au procureur. Une référence à Nahel – rarissime dans les procès des émeutiers ces jours-ci. La femme a été expulsée de la salle.

[Minh Dréan](#), [Luc Leroux\(Marseille, correspondant\)](#), [Richard Schittly\(Lyon, correspondant\)](#), [Henri Seckel](#), [Lucie Soullier](#) et [Stéphanie Wenger\(Strasbourg, correspondance\)](#)